Un Contrat et un SAGE* pour la Tille

Le bassin versant de la Tille fait l'objet de deux procédures complémentaires

aquatiques se multiplient sur le territoire, avec la mobilisation continuité écologique...).

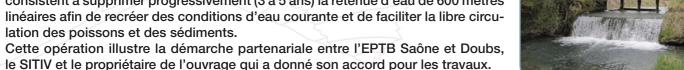
L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône des principaux porteurs de projets : les syndicats de rivières. et Doubs travaille avec les différents acteurs locaux (col- Conscients des nombreuses fonctions qu'assurent toutes lectivités, profession agricole...) à améliorer la gestion de les composantes de la rivière et dans le but d'aboutir au bon la ressource et des milieux aquatiques. Ainsi un contrat de état des rivières (Directive Cadre Européenne sur l'Eau), les bassin (volet opérationnel) a été signé en novembre 2011 syndicats de rivières du bassin de la Tille ont mis en œuvre et un SAGE (volet réglementaire) est en cours d'élabora- différents projets : entretien et plantation de la ripisylve, tion. Les actions en faveur de la restauration des milieux restauration physique de cours d'eau, amélioration de la

*SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Actions déjà mises en œuvre sur le territoire

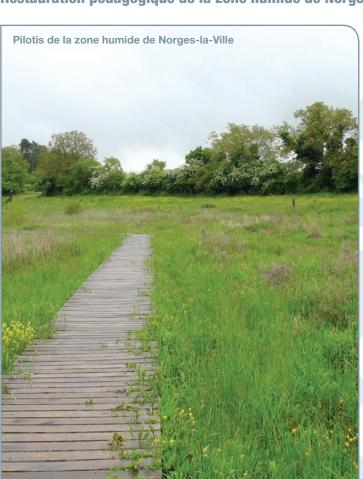
Effacement de l'ouvrage du Martinet à Pellerey - sur - l'Ignon

Le Syndicat Intercommunal de la Tille, l'Ignon et la Venelle (SITIV) va procéder au printemps 2014 à la première tranche d'effacement de l'ancienne forge de Pellerey-sur-l'Ignon. Les travaux, dont le coût total s'élève à 80 000 euros TTC consistent à supprimer progressivement (3 à 5 ans) la retenue d'eau de 600 mètres linéaires afin de recréer des conditions d'eau courante et de faciliter la libre circulation des poissons et des sédiments.





Restauration pédagogique de la zone humide de Norges-la-Ville



La commune de Norges-la-Ville a réalisé des travaux de restauration et de mise en valeur d'une zone humide de 4 ha au cœur de la commune. Ces travaux, dont le coût total s'élève à 380 000 euros TTC ont permis la suppression des peupliers qui asséchaient le site ainsi que sa mise en valeur pédagogique.

Cette opération concrétise la démarche partenariale engagée depuis 2009 entre l'EPTB Saône et Doubs et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne sur la protection, la valorisation des zones humides et le conseil apporté aux maîtres d'ouvrage.



Les démarches à mettre en place pour préserver vos zones humides

• Suis-je concerné(e) par une zone humide ? Si oui, dans quel état est-elle ?

Il faut contacter le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne qui pourra vous informer sur la présence ou non d'une zone humide sur votre parcelle. Elle peut être une mare, une zone tourbeuse, un suintement dans une prairie, etc. Il pourra vous dire si elle est en bonne santé ou non et son degré de patrimonialité.



Les interventions (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai) sur les zones humides sont généralement soumises à une procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il convient de prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires qui indiquera la procédure réglementaire à accomplir avant les travaux, ainsi que les contraintes applicables.

• J'ai envie d'aller plus loin, comment valoriser ma zone humide ?

Nous vous conseillons de contacter le responsable du Contrat de Rivières Tille qui pourra vous guider dans ces démarches. Il verra dans un premier temps le type de zone humide qui vous concerne et son degré de patrimonialité (zone humide avec des espèces rares par exemple). En fonction de l'ampleur du projet (de simples travaux d'entretien d'une mare ou la reconnexion d'un bras mort par exemple), il vous guidera et/ou vous mettra en relation avec les services concernés (financeurs, syndicats de ri-

Contacts:

Audrev FLORES

4 allée Jean Moulin

Responsable des contrats de bassin Tille et Bèze-Albane **Établissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs**

21120 Is-sur-Tille Tél: 03 80 75 17 20 • 06 47 99 38 69 www.eptb-saone-doubs.fr/tille

Direction départementale des Territoires de Côte-d'Or Service de l'Eau et des Risques - Bureau Police de l'eau

57. rue de Mulhouse 2100 Diion

Tel: 03 80 29 43 60 / 03 80 29 43 57 www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr/

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Chemin du Moulin des Étangs 21600 Fenav Tel: 03 80 79 25 99

Document réalisé par :

www.cen-bourgogne.fr

En collaboration avec :



Avec le soutien financier de



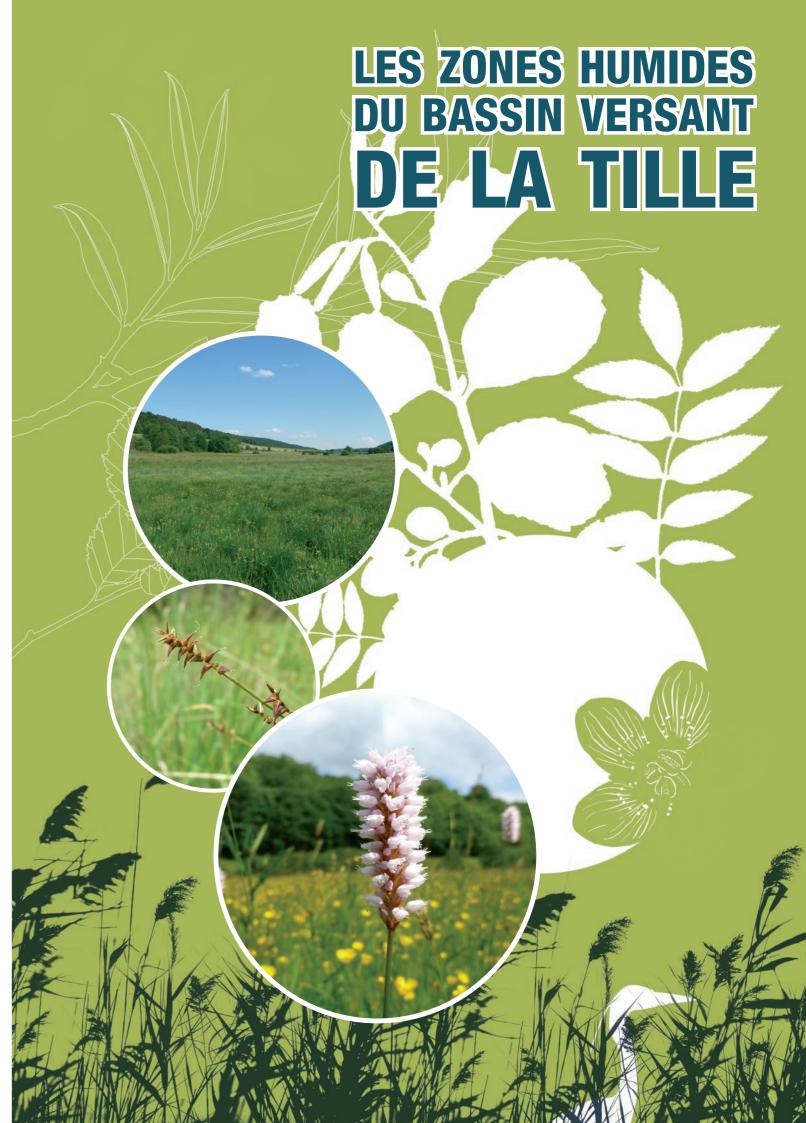






Photos de couverture - A. Ardouin - CENB : Prairie en amont du Bassin versant de la Tille / Laîche de Davall / Renouée bistorte

Décembre 2013 **Impression:** S'Print



ZONES HUMIDES = ZONES UTILES

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau.

Elles possèdent de précieuses qualités permettant de rendre de nombreux services :



• Des services de régulation : véritables «éponges», les zones humides absorbent l'eau en période de crues et la relarguent progressivement en été. Filtres naturels, elles participent à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur pouvoir épurateur qui permet une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 euros par hectare, par habitant et par an.

- Des services de production : elles assurent 25 % de l'alimentation mondiale à travers les activités de pêche, de chasse et d'agriculture.
- Des services pour la biodiversité : les zones humides d'eau douce contiennent plus de 40 % des espèces de la planète (Ramsar, 2001).
- Des services liés aux loisirs : chasse, pêche, tourisme, dimension paysagère, etc.

Des zones Utilles mats en danger

diale ont disparu sous l'effet de trois facteurs conjugués: l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

- Depuis le début du XXº siècle, 67 % de leur surface monplus de 35 % des zones humides qui ne cessent de se dégrader. Elles subissent une diminution de leur surface et/ou une détérioration de leur état de santé.
 - En 2011, la superficie des zones humides connues en France est estimée à 3 millions d'hectares, soit moins de 5% du territoire.

Connaître ses zones humides, une nécessité



Comprendre la notion de zone humide

Les zones humides dont il est question dans ce document sont définies grâce à un protocole précis d'inventaire et de description. Après une recherche bibliographique couplée à une analyse des cartographies aériennes, des prospections de terrain sont réalisées.

Elles permettent ainsi de confirmer ou d'infirmer le premier travail de localisation théorique puis d'individualiser deux types de zones humides :

 Les Zones Humides Effectives
Les Zones Humides Potentielles (ZHP). (ZHE), caractérisées par des dont les caractéristiques végétales, espèces végétales particulières hydrologiques ou pédologiques ne sont et/ou des conditions hydrolo- pas aussi franches mais tendent cepengiques et/ou pédologiques qui dant à penser que ce sont tout de même permettent d'affirmer que ce des zones humides. Des études comsont bien des zones humides; plémentaires plus approfondies permettraient de les classer ou non en ZHE.

L'objectif de ces inventaires n'est pas tant la délimitation précise des zones humides que leur description et la définition de leur état de santé à des fins de préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ce que notre travail vous apporte

Le travail réalisé a valeur de porter à connaissance et permet d'attirer l'attention des porteurs de projet sur la nécessité d'une éventuelle procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration).

Des actions vont pouvoir être mises en place sur ces Zones Humides Effectives, telles que :

- cibler les actions de préservation : gestion des zones prioritaires, partenariat avec les agriculteurs pour l'entretien
- acquérir si besoin des zones humides pour garantir leur pérennité dans un bon état de santé;
- mettre en valeur ce patrimoine, par la réalisation d'expositions ou d'animations grand public par exemple ;
- mieux prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme : intégration dans les Plan Locaux d'Urbanisme pour une interdiction de construction sur ces milieux sensibles par exemple.

1 276 Km²

1500 ha de Zones Humides Effectives 1300 ha de Zones Humides Potentielles

110 communes

Plus de 200 mares Environ 400 zones humides

La Tille, qui donne son nom au bassin versant, s'écoule sur 86 km de sa source en Haute-Marne à sa confluence avec la Saône au niveau des Maillys. Ses principaux affluents sont l'Ignon, la Venelle et La Norges. Au nord-ouest, elle traverse la montagne nord-dijonnnaise caractérisée par une couverture forestière importante et un relief vallonné où se côtoient encore prairies et cultures. Dans sa partie avale, le paysage est beaucoup plus ouvert et les cultures dominantes alternent avec quelques boisements et prairies alluviales plus ou moins inondables.

Sources: BD Carthage, 2011

Conception: CEN Bourgogne, 2013

EPTB Saône et Doubs, 2011 - CEN Bourgogne, 2013

LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT Plus de 60 % des zones humides du bassin versant sont associés à des milieux agricoles notamment des prairies, et près de 8% sont liés à l'exploitation sylvicole des peupliers.

L'amont du bassin versant

En termes de biodiversité, il accueille les zones humides les plus remarquables, dont l'existence est fortement dépendante du maintien de pratiques agricoles d'élevage extensif le long des petits cours d'eau.

Ainsi, il existe encore d'importantes surfaces de prairies installées sur des sols plus ou moins tourbeux au sein des petites vallées. Elles sont riches d'espèces remarquables telles que le Narcisse des poètes, l'Orchis incarnat ou la Cigogne noire et le Cuivré des marais.





Ils accueillent des espèces végétales très spécifiques comme les Choins ainsi que de nombreux animaux et

plantes rares en Bourgogne. La Gentiane pneumonanthe, la Swertie pérenne ou encore la Parnassie des

marais fleurissent ces marais dans lesquels volent des libellules peu communes comme les Cordulégastres

Messigny-et-Vantoux Par ailleurs, de nombreux marais tufeux, très peu présents ailleurs en Bourgogne, sont installés au sein de

Légende

Périmètre du bassin

Communes

versant de la Tille

Zones Humides Effectives

Limites départementales

Cours d'eau

L'aval du bassin versant

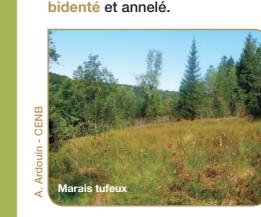
Il est marqué par d'importantes surfaces de grandes cultures qui laissent moins de place aux zones humides.

Ces dernières sont également fort différentes de celles rencontrées à l'amont. Les végétations à hautes herbes, souvent sous les plantations de peupliers, les végétations des bords de gravières et encore quelques prairies inondables en bords de Saône sont majoritaires. Les espèces remarquables sont moins nombreuses et fréquentes mais on peut citer la présence de la Leucorrhine à large queue, libellule présente en Côte-d'Or uniquement sur ce bassin versant ou encore l'Euphorbe des marais, cantonnée en Bourgogne à la plaine de Saône.





Alors que les formations à hautes herbes composées de roseaux, baldingères, lysimaques et nombreuses laîches ont un fort pouvoir épurateur, les prairies alluviales jouent un rôle primordial dans la régulation des crues.



clairières forestières.





Ces zones humides sont régulièrement menacées par des opérations de drainage alors qu'elles participent activement au maintien de la qualité de l'eau en piégeant le phosphore et l'azote.



